

ANNEXE

Type d'opération 07.06.05 pour les contrats non agricoles non forestiers

Code TO	Libellé de l'Opération	Eligibilité Agence		Taux d'aide (%)	Plafonnement
		Actuelle	Future suite loi « biodiversité »		
N01Pi	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage	OUI (milieux humides)	Tous milieux	50	
N02Pi	Restauration des milieux ouverts par un brûlage dirigé	OUI (milieux humides)	Tous milieux	50	
N03Pi	Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	OUI (milieux humides)	Tous milieux	50	12 € HT/ml de clôture (milieu humide)
N03Ri	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique	OUI (milieux humides)	Tous milieux	50	1.200 € HT/ ha / 3 ans (milieu humide)
N04R	Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts	OUI (milieux humides)	Tous milieux	50	1.200 € HT/ ha / 3 ans (milieu humide)
N05R	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	OUI (milieux humides)	Tous milieux	50	1.200 € HT/ ha / 3 ans (milieu humide)
N06Pi	Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets	NON	OUI	50	15 € HT/ml (érosion)
N06R	Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers	NON	OUI	50	1.200 € HT/ ha / 3 ans (milieu humide) 5 € HT/ml/an (érosion)
N07P	Décapage ou étrépage sur de petites placettes en vue de développer des communautés pionnières d'habitats hygrophiles	OUI	OUI	50	
N08P	Griffage de surface ou décapage léger pour le maintien de communautés pionnières en milieu sec	NON	OUI	50	
N09Pi	Création ou rétablissement de mares ou d'étangs	OUI	OUI	50	
N09R	Entretien de mares ou d'étangs	OUI	OUI	50	1.200 € HT/ ha / 3 ans
N10R	Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles	OUI	OUI	50	1.200 € HT/ ha / 3 ans
N11Pi	Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	OUI	OUI	80	
N11R	Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	OUI	OUI	50	1.500 € HT/ ha / 3 ans
N12Pi et Ri	Curages locaux des canaux et fossés dans les zones humides	OUI	OUI	50	
N13Pi	Chantier ou aménagements de lutte contre l'envasement des étangs, lacs et plans d'eau	OUI	Au cas par cas	50	
N14Pi	Restauration des ouvrages de petite hydraulique	NON	NON		

Code TO	Libellé de l'Opération	Eligibilité Agence		Taux d'aide (%)	Plafonnement
		Actuelle	Future suite loi « biodiversité »		
N14R	Gestion des ouvrages de petite hydraulique	NON	NON		
N15Pi	Restauration et aménagement des annexes hydrauliques	OUI	OUI	80	
N16Pi	Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive	OUI	OUI	80	
N17Pi	Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons dans le lit mineur des rivières	OUI	OUI	80	
N18Pi	Dévégétalisation et scarification des bancs alluvionnaires	OUI	OUI	80	
N19Pi	Restauration de frayères	OUI	OUI	80	
N20P	Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	OUI	OUI	80	
N20R	Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	OUI	OUI	50	1.500 € HT/ ha / 3 ans
N23Pi	Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site	NON	OUI	80	
N24Pi	Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès	OUI	OUI	80 (restauration de berges) et 50 (autres milieux)	12 € HT/ml de clôture (cours d'eau et milieux humides)
N25Pi	Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires	NON	OUI	50	
N26Pi	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact	NON	NON		
N27Pi	Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	NON	OUI	50	
N29i	- Lutte contre l'érosion des milieux dunaires de la ceinture littorale, des plages et de l'arrière-plage	NON	OUI	50	
N30Pi et Ri -	Maintien ou création d'écrans végétaux littoraux pour réduire l'impact des embruns pollués sur certains habitats côtiers sensibles	NON	OUI	50	
N31i -	Réhabilitation et protection de systèmes lagunaires	NON	OUI	50	
N32 -	Restauration des laisses de mer	NON	OUI	50	

Type d'opération 07.06.05 pour les contrats forestiers

Code TO	Libellé de l'Opération	Eligibilité Agence		Taux d'aide (%)	Plafonnement
		Actuelle	Future suite loi « biodiversité »		
F01i	Création ou rétablissement de clairières ou de landes	NON	OUI	50	
F02i	Création ou rétablissement de mares ou étangs forestiers	OUI	OUI	50	
F03i	Mise en œuvre de régénérations dirigées	NON	NON		
F05	Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production	NON	NON		
F06i	Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles	OUI	OUI	80	
F08	Réalisation de dégagements ou débroussailllements manuels à la place de dégagements ou débroussailllements chimiques ou mécaniques	NON	NON		
F09i	Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt	NON	NON		
F10i	Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire	OUI	OUI	50	
F11	Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable	NON	NON		
F12i	Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	NON	NON		
F13i	Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	NON	NON		
F14i	Investissements visant à informer les usagers de la forêt	NON	NON		
F15i	Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive	NON	NON		
F16	Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif	NON	NON		
F17i	Travaux d'aménagement de lisière étagée	NON	NON		